

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR LE

PATRONAGE DES LIBÉRÉS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

PAR LE DÉCRET DU 4 NOVEMBRE 1875

RUE DE L'UNIVERSITÉ, 174

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 6 MARS 1917

COMPTE RENDU

DE L'ANNÉE 1916

PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME DE PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

13. QUAI VOLTAIRE, 13

—
4917

AVIS IMPORTANT

La Société générale pour le patronage des libérés étant reconnue d'utilité publique, par décret du 4 novembre 1875, a qualité pour recevoir tous dons et legs.

Afin de guider les personnes qui désireraient faire bénéficier notre Société de leurs libéralités, nous donnons ci-dessous la formule dans laquelle elles peuvent le faire :

Je donne ou je lègue à la Société générale pour le patronage des libérés, dont le siège est à Paris, une somme de, nette des droits d'enregistrement et de mutation.

Les dons en nature, tels que vêtements, linge, chaussures, etc., neufs ou hors d'usage, pour hommes ou pour femmes, sont reçus avec reconnaissance au siège de la Société, 174, rue de l'Université.

18221
F 90142

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR LE

PATRONAGE DES LIBÉRÉS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

PAR LE DÉCRET DU 4 NOVEMBRE 1875

RUE DE L'UNIVERSITÉ, 174

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 6 MARS 1917



COMPTE RENDU

DE L'ANNÉE 1916

PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME DE PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

13, QUAI VOLTAIRE, 13

—
4917

FONDATEUR.

† M. DE LAMARQUE, Ex-chef de bureau à l'Administration pénitentiaire.

ANCIENS PRÉSIDENTS

† MM. LÉON LEFÉBURE, membre de l'Institut, ancien sous-secrétaire d'Etat aux Finances 1874-1879
† BÉRENGER, sénateur, membre de l'Institut..... 1879-1911
† DEMARTIAL, conseiller à la Cour de cassation..... 1911-1912

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

PRÉSIDENT :

M. MORIZOT-THIBAUT, conseiller à la Cour d'appel, membre de l'Institut.

VICE-PRÉSIDENTS :

MM. GOMOT, ancien ministre de l'Agriculture, sénateur.
ALBERT RIVIÈRE, ancien magistrat.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL :

M. VALLET, conseiller honoraire à la Cour d'appel d'Angers.

TRÉSORIER :

M. BAILLON de Fontenay, ancien Officier de l'Intendance, Chevalier de la Légion d'honneur.

MEMBRES DU CONSEIL :

MM. CHÉRIOUX, ancien président du Conseil municipal de la ville de Paris.
MAURICE FAURE, sénateur, anc. vice-président du Sénat, ancien Ministre.
FILATRE-LONGCHAMPS, conseiller à la Cour d'appel.
GARÇON, professeur à la Faculté de Droit.
LÉPINE, préfet honoraire.
LE POITTEVIN, professeur à la Faculté de Droit.
LE POITTEVIN (Gustave), conseiller à la Cour d'appel de Paris.
LORTAT-JACOB, avoué honoraire.
JOSEPH REYNAUD, conseiller d'Etat, membre du Conseil supérieur des prisons.
SAINT-AUBIN, président de Chambre à la Cour d'appel.

Dame patronnesse :

M^{me} LE RICHE, rue Rayon, 24, à Bourg-la-Reine (Seine).

Bureau central, rue de l'Université, 174.

Agent-comptable : M. RENAUD.

Asile des femmes, rue de Lourmel, 49.

Directrice : M^{me} SÉGUY.

Asile des hommes, rue des Cévennes, 25.

Fondation LAUBESPIN.

Directeur : M. CORNU.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR LE

PATRONAGE DES LIBÉRÉS

Assemblée Générale du 26 février 1917

Présidence de M. MORIZOT-THIBAUT

CONSEILLER A LA COUR D'APPEL, MEMBRE DE L'INSTITUT,
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

La séance est ouverte à 5 heures.

M. le Président donne la parole à M. le Secrétaire général pour la lecture du compte rendu moral de l'œuvre, en 1916 :

Mesdames, Messieurs,

La guerre est toujours un fléau ; mais, plus que toute autre, celle qui nous est imposée engendre des calamités si générales et si cruelles que personne n'est à l'abri de ses coups et que ceux-là mêmes qui l'ont déclarée, effrayés des responsabilités qu'ils ont encourues, cherchent à les rejeter sur leurs victimes. Elle intéresse toutes les parties du monde, et quatorze nations y prennent une part directe, lançant dans la mêlée tous les hommes valides, de l'adolescence aux limites de la vieillesse ; les engins les plus meurtriers venus d'un lointain passé ou récemment inventés, comme les gaz asphyxiants, sont mis au service des belligérants ; dans un but de terreur et au mépris du droit des gens, l'ennemi pille et incendie les propriétés privées, et exerce sur les personnes des violences abominables ; enfin, jamais guerre n'a entraîné

des dépenses aussi formidables et jeté un pareil trouble dans la vie des États et celle des particuliers. Vous seriez étonnés si notre Société, dans sa modeste sphère, n'avait pas eu sa part des malheurs publics. Elle a souffert, en 1916 comme en 1915 et en 1914, et même davantage, les conséquences du conflit s'aggravant par sa prolongation. Le nombre de nos patronnés est toujours allé en diminuant ; les libérés mobilisables sont au front, dans les services auxiliaires ou les usines travaillant pour la défense nationale ; les autres trouvent facilement à s'employer, soit dans les entreprises privées, soit dans les travaux de tranchées qui se font à l'arrière de l'armée. Tandis que nos dépenses, si réduites qu'elles soient, subissent les conséquences du renchérissement de toutes les substances nécessaires à la vie et à l'industrie, nos ressources diminuent dans une grande proportion ; il en est résulté, en fin d'année, un déficit considérable, la réduction des dépenses ayant été loin de compenser la diminution des recettes ; beaucoup de ces dépenses sont, en effet, irréductibles, comme le démontre l'examen des divers articles de nos comptes financiers.

Le nombre des libérés que nous avons reçus, en 1916, dans nos deux établissements, est inférieur des deux tiers à celui d'une année normale ; il est de 977, 926 hommes et 51 femmes. Les incorporations dans l'armée, les appels réitérés adressés aux hommes et aux femmes pour les travaux et les industries de défense nationale, les allocations et les secours accordés à un grand nombre de réfugiés et de femmes de mobilisés, sont les causes de cette diminution. Contrairement à ce qui se passait antérieurement à l'année 1914, la moitié environ des patronnés que nous avons accueillis était âgée de 50 à 60 ans, les hommes de 20 à 50, jadis les plus nombreux, étant au front ou dans les services auxiliaires. A leur sortie de nos établissements, 203 ont fait connaître qu'ils avaient trouvé une situation dans l'industrie, et la majeure partie des 577, qui ont attendu l'expiration du séjour réglementaire pour partir, ont été embauchés dans les travaux qui se font à l'arrière des armées ; 83 ont quitté les asiles sans donner les motifs de leur départ anticipé ; 16 ont été admis dans les maisons de Nanterre : 4 ont été congédiés et 5 ont

été ou rapatriés, ou réconciliés avec leurs familles ou ont contracté un engagement militaire ; 13 restaient dans nos établissements au 31 décembre dernier, et 76 ont bénéficié de notre patronage sans recourir à l'hospitalisation.

Ces derniers viennent, en général, nous demander des conseils ou une direction à suivre ; condamnés jadis, ils éprouvent des difficultés pour trouver une occupation et gagner leur vie. Les particuliers eux-mêmes exigent aujourd'hui la production d'un extrait du casier judiciaire, avant d'agréer une demande d'emploi. Plusieurs fois, il nous est arrivé de montrer à un solliciteur qu'il était en mesure de bénéficier de la réhabilitation de droit, et, le cas échéant, de signaler sa situation aux parquets. Dans trois autres circonstances, la réhabilitation judiciaire a été provoquée ; un arrêt a accueilli l'une des demandes présentées ; les deux autres procédures sont en cours d'instance. Enfin, dans un cas, nous sommes intervenus en faveur d'un commerçant dont la faillite remontait à de lointaines années ; sur nos conseils, il a demandé et obtenu la réhabilitation de droit par application de l'article 604 du Code de commerce modifié par les lois du 30 décembre 1903 et 23 mars 1908.

Depuis la guerre, la loi du 14 août 1885 sur la libération conditionnelle paraît de moins en moins appliquée, tout au moins aux hommes qui ne tombent pas sous l'application des lois militaires. Sur 122 demandes que nous avons reçues en 1915, 3 seulement avaient été admises ; en 1916, le nombre des suppliques qui nous sont parvenues a été de 74, sur lesquelles 35 ne nous ont paru susceptibles d'aucune suite, 35 ont été transmises avec avis favorable, les 4 autres étant en cours d'instruction. La plupart de ces demandes émanaient de condamnés qui, par leur âge, étaient soumis aux lois militaires et devaient, lors de leur libération conditionnelle, être conduits à l'armée, soit dans les troupes métropolitaines, soit dans les bataillons d'Afrique. Cette considération nous a même amenés à envoyer le certificat de travail et à recommander la supplique à la bienveillance de l'administration dans des cas où, en temps normal, nous nous serions abstenus de le faire. Nous ignorons quel est exactement le nombre des demandes qui ont été favorablement accueillies, le ministère

ne nous faisant pas connaître la décision prise, quand le condamné n'est pas placé sous notre surveillance. Il résulte, toutefois, des renseignements oraux qui nous ont été donnés dans les bureaux de l'administration pénitentiaire que presque toutes les demandes émanant de condamnés mobilisables ont été admises. Ces décisions sont, à notre avis, fort heureuses : il serait profondément regrettable que des hommes dans la force de l'âge, aptes au service militaire, soient soustraits aux dangers et aux misères du front, pour compléter l'exécution d'une peine que la loi permet de considérer comme terminée sous certaines conditions.

L'activité de nos deux établissements a été bien moindre que pendant les années précédentes. La guerre explique, à elle seule, la diminution des demandes d'admission à l'asile Laubespain ; mais, tout en reconnaissant qu'au cours de 1916 les femmes ont facilement trouvé un travail rémunérateur, surtout dans les usines affectées aux travaux de la guerre, nous sommes surpris de constater cette année, comme l'an dernier, que les libérées adultes se rendent en petit nombre dans notre maison de la rue de Lourmel ; d'autres patronages font les mêmes remarques. Les femmes subissent les longues peines dans les établissements de Rennes et de Montpellier et trouvent dans ces villes mêmes des patronages qui s'efforcent de les aider, à leur libération. Quant aux condamnées qui sortent des prisons de la Seine et des départements voisins, elles ont leurs relations et leurs familles, et la plupart d'entre elles préfèrent revenir dans leur milieu plutôt que de vivre dans un asile sous une certaine discipline. Les portes de notre établissement s'ouvrent surtout devant des femmes déjà âgées, qui, à raison de leur passé ou de leurs défauts, éprouvent de grandes difficultés à vivre de leur travail. De temps à autre, cependant, des femmes jeunes, encore sous l'influence de la peine qu'elles viennent de subir et désireuses de ne plus retomber dans les fautes qui les ont perdues, viennent recourir à notre patronage. Celles qui ont la persévérance et consentent à rester dans la maison de six mois à un an deviennent de bonnes brocheuses, et, à leur sortie, elles sont à même de gagner leur vie. Leur nombre n'est pas élevé. Ainsi, sur 51 femmes que nous avons admises

l'an dernier à l'asile de la rue de Lourmel, 19 avaient moins de 30 ans ; 3 sont restées huit, six et quatre mois ; le séjour des autres a varié entre trois jours et deux mois. En 1913, année normale, 143 femmes ont été reçues à l'asile et 28 avaient moins de 30 ans : sur ce nombre, une y est restée sept mois et demi, 2 quatre mois et quelques jours, et les autres, comme en 1916, de trois jours à deux mois.

Malheureusement, en 1916, l'atelier de brochage a chômé pendant de longs mois, les travaux d'imprimerie étant fort peu nombreux. A de rares intervalles, la directrice a reçu, pour les brocher, quelques publications périodiques et une certaine quantité d'almanachs de la maison Hachette : le travail n'a porté que sur 9.500 brochures et 21.000 almanachs. Nos patronnées ont donc été le plus souvent occupées aux travaux du service intérieur, à coudre, et à tricoter des chaussettes pour nos soldats. Dans le courant de l'année nous en avons expédié 50 paires à l'armée ; chaque paire nous est revenue à 3 francs.

Ce n'est pas sans de sérieuses difficultés que le fonctionnement de l'atelier de ligots a été assuré. En temps ordinaire, nous hospitalisons en même temps de 60 à 80 patronnés pendant les jours d'hiver, et le reste du temps 50 hommes environ : cette année, nous n'avons eu, à certains moments, que 8 à 10 hommes présents, et d'une façon générale, en moyenne, le nombre de nos patronnés est resté entre 15 et 20. Et cependant, nous avons une clientèle qui nous est fidèle depuis de longues années et qu'il est de notre devoir de satisfaire : le jour où elle viendrait à nous manquer, il serait bien difficile de trouver à nos hommes une occupation qui leur convînt autant que la fabrication des allume-feux. Il leur faut, en effet, à eux qui viennent de tous les corps de métiers ou qui n'en ont jamais eu, des travaux simples, n'exigeant que des outils d'un maniement facile et sans danger. En 1915, nous avons réussi à exécuter tout à la fois les commandes que nous avaient faites les administrations publiques et la majeure partie de la clientèle privée : en 1916, il a fallu nous résigner, faute de main-d'œuvre, à délaisser en partie cette dernière, pour nous borner à fabriquer les ligots destinés aux administrations et à les livrer en temps utile. Et même, pour

atteindre ce résultat, il a été nécessaire de constituer, pendant l'été, un stock de 50.000 ligots, grâce auquel nous avons exécuté les commandes du début de la mauvaise saison : en septembre et dans les premiers jours d'octobre, la fabrication a cessé complètement, les 8 ou 10 hommes présents étant tous occupés aux livraisons. En résumé, au cours de 1916, nous avons fabriqué 126.397 ligots et 94.074 bottillons; en 1915, le nombre des ligots avait été de 93.035, et celui des bottillons de 239.960.

Nos prix ont été relevés, les matières premières nous coûtant le double et même le triple de leur valeur antérieure. Le bois a failli nous manquer; au printemps, il ne nous a été livré qu'en petites quantités, et, pendant deux ou trois jours, la fabrication a cessé par suite d'un retard de livraison. Pour avoir du fil de fer, une autorisation du ministère de la guerre a été nécessaire.

Les bâtiments de la rue des Cévennes n'avaient été l'objet d'aucun blanchiment intérieur depuis leur construction déjà ancienne; ce travail était devenu urgent. Nous avons profité de la présence d'un maçon intelligent pour refaire les plafonds et blanchir soigneusement les murs et cloisons. Ces améliorations nous sont revenues à un prix beaucoup moins élevé que si nous nous étions adressés à un entrepreneur; elles ont coûté 1.236 fr. 90.

Comme les matières premières, les objets de consommation courante, denrées alimentaires, charbon, pétrole, savon, ingrédients et ustensiles divers, ont subi un renchérissement qui a lourdement grévé notre budget. Les recettes, au contraire, nous l'avons dit, ont diminué dans une proportion inquiétante. La subvention de l'État a été réduite presque des deux tiers, et le recouvrement des cotisations n'a pas atteint un chiffre plus élevé qu'en 1915, 2.624 fr. 80 net, au lieu de 2.647 fr. 70; avant la guerre, le produit des quêtes se maintenait aux environs de 4.000 francs au moins. Sans doute, nos frais ont diminué d'une façon sensible par suite du petit nombre des admissions. D'autre part, nous avons réalisé autant d'économies qu'il nous a paru possible de le faire, sans entraver la marche des services. Plus que jamais, nous avons veillé à ce que les objets de service courant ne fussent rem-

placés que du jour où ils étaient devenus vraiment inutilisables; nous avons limité la consommation du charbon, réduit de près de 1.200 francs les frais d'administration, obtenu une diminution du prix d'abonnement pour l'entretien du calorifère. Enfin, le propriétaire des bâtiments que nous occupons rue de Lourmel, M. le comte de Rarécourt-Pimodan, en présence de la situation difficile que nous fait la guerre, a bien voulu sur notre demande, nous consentir une réduction de loyer de 1.300 francs; nous lui en exprimons toute notre gratitude. Mais, il n'en est pas moins vrai que nos dépenses se sont élevées à 47.214 fr. 48, tandis que nos recettes n'ont été que de 40.590 fr. 20. Le déficit est donc de 6.623 fr. 98; il avait été, en 1915, de 6.408 fr. 87, soit pour les deux dernières années, un excédent total des dépenses sur les recettes de 13.032 fr. 85.

Ce déficit a pu être comblé par les réserves que nous avons formées, dans les deux années qui ont précédé la guerre, avec l'espoir aujourd'hui abandonné de construire à Vanves un asile pour les femmes. Elles sont aujourd'hui épuisées, et, pour payer des dettes, nous ne pourrions que recourir à des emprunts onéreux. Mais, c'est là une situation qui est née de la guerre et qui, nous en sommes convaincus, disparaîtra avec elle. Quand la paix sera faite, le nombre de nos souscripteurs et le montant de leurs cotisations reviendront aux anciens chiffres et l'Administration rétablira la subvention annuelle qu'elle veut bien nous allouer au taux antérieur à 1914. Ces ressources seront alors indispensables; car, il n'est pas douteux qu'à la fin des hostilités, surtout dans les premiers temps, quand les hommes libérés du service militaire éprouveront quelque peine à retrouver des occupations et que les usines, où travaillent aujourd'hui tant de personnes, se transformeront ou même disparaîtront, nombreux seront ceux qui, dans l'impossibilité de présenter un bulletin n° 3 intact, viendront nous demander leur admission temporaire dans les établissements de la rue des Cévennes et de la rue de Lourmel. Si elles venaient à nous manquer, nous ne saurions faire face aux dépenses que nécessite l'entretien de milliers de patronnés. Dans les années qui ont précédé la guerre, nous en recevions annuellement

de 3.000 à 3.200; il est à prévoir que ce chiffre sera dépassé au cours des années prochaines. Comment ferions-nous alors pour établir un budget en équilibre, si nous ne retrouvions pas intégralement les anciens concours? Nous serions acculés à la nécessité de rechercher ensemble quelles seraient les suppressions les moins dommageables à notre action, et quelle est la partie de notre œuvre dont le rendement correspond le moins aux dépenses qu'elle occasionne.

Loin de nous cette perspective. Le bien que fait notre Société tant aux hommes qu'aux femmes qui s'adressent à elle, est trop visible pour ne pas attirer sur elle toute la bienveillance des pouvoirs publics et des âmes charitables : depuis sa fondation jusqu'au 1^{er} janvier dernier, notre œuvre a exercé son patronage sur 102.514 libérés et a dépensé dans ce but 2.817.718 fr., soit 27 fr. par patronné. Les misères présentes qui ont obligé nos adhérents à détourner une partie de leur budget de la bienfaisance au profit d'œuvres d'un intérêt plus pressant que celui du patronage, n'auront qu'un temps, et bientôt, la victoire qui s'annonce apportera, avec la paix, à l'État et aux particuliers une prospérité qui permettra à notre patronage de rendre les mêmes services que par le passé.

La Société a perdu un de ses plus dévoués serviteurs ; M. Bidault est mort le 21 octobre dernier, à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, où il était entré en sa qualité de rédacteur principal en retraite, du ministère de la guerre. Il connaissait la gravité de l'opération qu'il allait subir et cependant, jusqu'aux derniers jours, il a tenu à s'acquitter de sa tâche quotidienne avec sa bonne humeur habituelle et même à faciliter pour l'avenir le travail de ses successeurs. Il avait acquis, dans les services du contrôle au ministère, une grande compétence ; son expérience a été fort utile à notre patronage. La comptabilité qu'il a organisée permet de contrôler facilement les recettes et les dépenses et de se rendre compte d'un coup d'œil de la situation de la Société. C'était un homme profondément dévoué à ses devoirs professionnels, intelligent, plein d'initiative ; nous garderons de lui le meilleur souvenir.

M. le Président s'associe aux regrets exprimés par M. le Secrétaire général au sujet du décès de M. Bidault, et donne la parole à M. le Trésorier pour la lecture du compte rendu financier de l'année 1916.

Mesdames, Messieurs,

Les recettes de notre Société, en 1916, ont été à peu près les mêmes qu'en 1915 ; elles se sont élevées à 40.590 fr. 20, alors que l'année précédente elles n'avaient atteint que 39.944 fr. 60. Cette augmentation de 645 fr. 60 provient, pour partie, de petites subventions que nous ont allouées quelques conseils généraux qui, jusqu'à ce jour, ne nous accordaient pas leur concours, et de la transformation de notre rente 3 0/0 en 5 0/0.

Les autres subventions, c'est-à-dire celles du Conseil général du département de la Seine et du Conseil municipal de la Ville de Paris, ainsi que le legs Maison, nous ont été maintenus.

Le produit de nos ventes de ligots, en 1916, paraît inférieur de 652 francs au chiffre de 1915 ; mais ce n'est là qu'une apparence, un certain nombre de commandes exécutées pour le compte d'administrations publiques, au cours du mois de décembre, n'ayant été payées que dans les deux premiers mois de 1917.

Il est enfin à remarquer qu'un article de notre budget des recettes disparaît en 1916, puisqu'aucun libéré conditionnel n'a été confié à notre surveillance, et, par conséquent, qu'aucune indemnité de ce chef, n'a pu nous être allouée.

Nos dépenses se sont élevées à 47.214 fr. 16 cent., celles de 1915 n'avaient été que de 46.353 fr. 47 cent., soit une différence en plus, pour 1916, de 860 fr. 71 cent.

En 1916, à lui seul, l'entretien de nos immeubles a exigé une dépense supplémentaire de 974 fr. 84 cent. ; il a fallu nettoyer et blanchir tout l'intérieur des bâtiments de l'asile Laubespain.

Les dépenses afférentes à l'asile des femmes, qui avaien

été de 12.000 francs environ en 1913 et en 1914, et de 8,760 francs seulement en 1915, ne se sont élevées, en 1916, qu'à 8.300 francs, grâce à la diminution du nombre de patronnées. La seule augmentation, que l'on peut remarquer dans ce chapitre, provient du renchérissement du charbon.

L'atelier de brochage a dépensé 588 francs de moins en 1916 qu'en 1915, par suite de la diminution des frais de chauffage et d'éclairage.

Les dépenses de l'asile Laubespain ont été, en 1916, de 9.179 fr. 94 cent. au lieu de 10.225 fr. 58 cent. pour 1915, plus faibles, par conséquent, de 1.045 fr. 64 cent. Cette diminution affecte spécialement le chapitre de la nourriture des patronnés admis en moins grand nombre à l'asile en 1916.

Si les dépenses de l'atelier de ligots paraissent plus élevées de 3.510 fr. 65 cent. en 1916 qu'en 1915, c'est que les matières premières, bois, résine, fil de fer, ont subi un renchérissement général, et qu'au 31 décembre 1916, nous en avions en magasin une quantité plus considérable qu'au 31 décembre de l'année précédente.

En résumé, les dépenses de l'année 1916 se sont élevées à.....	47.214 fr. 18 c.
alors que les recettes effectuées n'ont été que de.....	40.590 fr. 20 c.
Soit un déficit de.....	<u>6.623 fr. 98 c.</u>

Cette situation est évidemment due à la forte réduction de la subvention que nous accorde l'État, nos charges étant actuellement réduites à leur extrême limite, et la plus stricte économie ayant toujours été apportée dans la gestion des affaires de la Société.

Nous prions l'Assemblée générale de vouloir bien approuver le compte financier de l'exercice 1916, tel qu'il vient de lui être présenté.

Mis aux voix, les comptes de 1916 sont approuvés à l'unanimité.

Sur la proposition de M. le Président, MM. Lépine, G. Le Poittevin et Morizot-Thibault, appartenant à la cinquième série sortant du conseil en 1917, sont réélus à l'unanimité membres du Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures 1/2.

A. COMPTE MORAL

EXERCICE 1916

A. COMPTE MORAL.

I			
Nombre des individus assistés en 1915			
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Patronnés restant aux asiles au 31 décembre 1915.	29	11	40
Admis au patronage dans le cours de l'année 1916.	897	40	937
TOTALS	926	31	977
II			
Résultats du Patronage			
Patronnés sortis des asiles à l'expiration du délai accordé	374	3	577
— Placés comme ouvriers ou employés	177	26	203
— Ayant quitté l'asile sans donner le motif de leur départ	74	9	83
— Entrés à la Maison départementale de Nanterre	8	1	9
— Entrés à l'hôpital	7	1	8
— Renvoyés pour fautes contre la discipline	3	»	3
— Réconciliés avec leur famille	1	1	2
— Expatriés et rapatriés	1	1	2
— Admis à contracter un engagement ou un rengagement dans l'armée	1	»	1
— Arrêtés à l'asile pour délits antérieurs	»	»	»
— Assistés sans bénéficier de l'asile	74	2	76
— Restant aux asiles le 31 décembre 1916	6	7	13
TOTALS	926	31	977

Réhabilitations 3

III

RÉPARTITION DES LIBÉRÉS PATRONNÉS

1°. SUIVANT LEUR ORIGINE :

a) Originaires des départements ci-après :	Report.....	286
Ain.....	»	9
Aisne.....	25	21
Allier.....	3	4
Alpes (Basses-)	»	5
Alpes (Hautes-)	2	20
Alpes-Maritimes.....	1	13
Ardèche.....	»	11
Ardennes.....	13	3
Aube.....	1	4
Aude.....	1	24
Ariège.....	»	14
Aveyron.....	8	2
Bouches-du-Rhône.....	»	31
Calvados.....	39	1
Cantal.....	»	»
Charente.....	1	»
Charente-Inférieure.....	3	»
Cher.....	»	2
Corrèze.....	1	1
Corse.....	4	1
Côtes-du-Nord.....	3	2
Côte-d'Or.....	20	7
Creuse.....	8	8
Dordogne.....	2	6
Doubs.....	6	306
Drôme.....	»	11
Eure.....	10	13
Eure-et-Loir.....	37	22
Finistère.....	30	59
Gard.....	»	1
Garonne (Haute-)	»	30
Gers.....	»	2
Gironde.....	2	»
Hérault.....	»	»
Ille-et-Vilaine.....	7	»
Indre.....	5	»
Indre-et-Loire.....	22	10
Isère.....	»	1
Jura.....	»	5
Landes.....	»	10
Loir-et-Cher.....	3	19
Loire.....	11	»
Loire (Haute-)	1	»
Loire-Inférieure.....	4	»
Loiret.....	2	»
Lot.....	5	»
Lot-et-Garonne.....	4	»
Lozère.....	2	»
A reporter.....	286	»
Maine-et-Loire.....	286	»
Manche.....	9	»
Marne.....	21	»
Marne (Haute-)	4	»
Mayenne.....	5	»
Meurthe-et-Moselle.....	20	»
Meuse.....	13	»
Morbihan.....	11	»
Nièvre.....	3	»
Nord.....	4	»
Oise.....	24	»
Orne.....	14	»
Pas-de-Calais.....	2	»
Puy-de-Dôme.....	31	»
Pyrénées (Basses-)	1	»
Pyrénées (Hautes-)	»	»
Pyrénées-Orientales.....	»	»
Rhône.....	»	»
Saône (Haute-)	2	»
Saône-et-Loire.....	1	»
Sarthe.....	2	»
Savoie.....	7	»
Savoie (Haute-)	8	»
Seine { Paris.....	6	306
Banlieue.....	306	11
Seine-et-Marne.....	11	13
Seine-et-Oise.....	13	22
Seine-Inférieure.....	22	59
Sèvres (Deux-)	59	1
Somme.....	1	30
Tarn.....	30	2
Tarn-et-Garonne.....	2	»
Territoire de Belfort.....	»	»
Var.....	1	»
Vaucluse.....	»	»
Vendée.....	»	»
Vienne.....	»	»
Vienne (Haute-)	10	»
Vosges.....	1	»
Yonne.....	5	»
TOTAUX des départements.....	964	»
b) Origines diverses :	»	»
Algérie, Colonies.....	11	11
Alsace-Lorraine, naturalisés, etc.	1	1
Etranger.....	1	1
Patronnés n'ayant pas fait connaître leur origine.....	»	»
TOTAL GÉNÉRAL.....	977	977

RÉPARTITION DES LIBÉRÉS PATRONNÉS (Suite)

2°. SUIVANT LEUR AGE :

Agés de 16 ans.....	2
— de 17 à 19 ans.....	8
— de 20 à 24 ans.....	38
— de 25 à 29 ans.....	40
— de 30 à 39 ans.....	74
— de 40 à 49 ans.....	243
— de 50 à 59 ans.....	433
Au-dessus de 60 ans.....	139
Age non connu.....	»
TOTAL.....	977

3°. SUIVANT LEUR LIEU DE DÉTENTION :

Prisons centrales.....	136
— départementales.....	437
— de la Seine.....	372
— militaires.....	5
Envoyés par la Préfecture de Police.....	2
Origines non connus et étrangers.....	13
Ayant bénéficié de la loi de sursis.....	12
TOTAL.....	977

IV

LIBÉRÉS CONDITIONNELS

OPÉRATIONS DE 1916

Demandes :

Détenus ayant demandé l'assistance de la Société pour obtenir la libération conditionnelle.....

HOMMES	FEMMES	TOTAL
73	1	74

Mouvement des demandes :

Demandes rejetées par la Société.....
 Demandes appuyées par la Société, sur lesquelles l'Administration pénitentiaire n'a pas fait connaître sa décision.....
 En cours d'instruction.....

38	1	39
31	»	31
4	»	4

TOTAUX.....

73	1	74
----	---	----

Résultats du Patronage :

Libérés conditionnels (de 1916.....
 ayant trouvé du travail (des années antérieures.

4	»	4
---	---	---

Libérés conditionnels entrés à l'asile.....

»	»	»
---	---	---

Total des libérés conditionnels patronnés en 1916.

4	»	4
---	---	---

B. COMPTE FINANCIER

RECETTES

Produit des souscriptions	2.624 80
Etat	14.000 "
Subventions {	
Conseil municipal de Paris	800 "
Conseil général de la Seine	500 "
Conseils généraux des départements	1.770 "
Indemnité pour la surveillance des libérés conditionnels confiés à la Société en 1916.	» "
Legs : Fondation Maison	1.194 "
Intérêts de titres de rente 5 %	3.265 50
Atelier de ligots : Produit des ventes	16.435 90
	<hr/> 40.590 20

Excédent des dépenses sur les recettes 6.623 98

Total Fr. 47.214 18

DÉPENSES

Expatriations et rapatriements	» »
Frais d'administration {	
Personnel	6.933 22
Frais de bureau et de correspondance	307 05
Secours, démarches pour les patronnés	753 90
Garde, chauffage, éclairage du siège social, eau, tout-à-l'égout.	1.097 35
Imprévu	192 85
Assemblée générale	455 50
	<hr/> 9.744 85

Vestiaire » »

Entretien des meubles et des immeubles 2.132 09

Asile des femmes {	
Traitement de la directrice	1.500 »
Loyer, eau, impôts et assurances	2.712 95
Nourriture	1.845 35
Éclairage, chauffage et blanchissage	1.748 20
Service intérieur et soins aux malades	356 75
Frais de bureau, de voitures, etc.	164 15
	<hr/> 8.327 40

Asile Laubespain {	
Traitement du directeur et gratification	2.100 »
Eau, impôts, assurances et tout-à-l'égout	1.134 69
Nourriture	4.338 90
Blanchissage et propreté	271 45
Éclairage et chauffage	1.300 35
Frais divers	34 55
	<hr/> 9.179 94

Atelier de brochage {	
Loyer, impôts, assurances	2.169 65
Éclairage	76 »
Entretien du matériel de l'atelier	37 »
	<hr/> 2.282 65

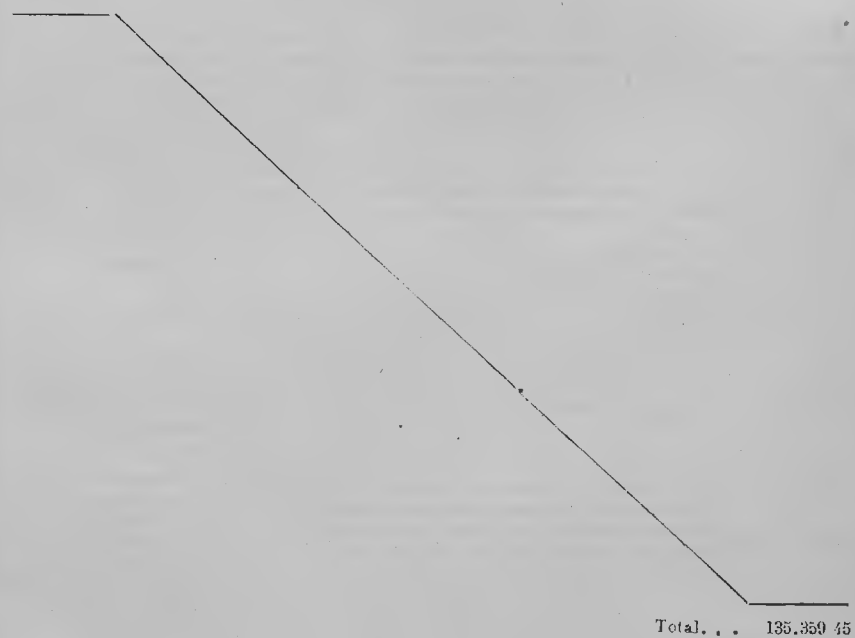
Atelier de ligots {	
Allume-feux au magasin au 31 décembre 1915.	» »
Allocations aux patronnés pour leur travail	3.745 10
Matières premières (bois, résine, etc)	11.583 75
Réparation et entretien du matériel	143 30
Assurance, frais divers	75 10
	<hr/> 15.547 25

Total des dépenses 47.214 18

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1915.

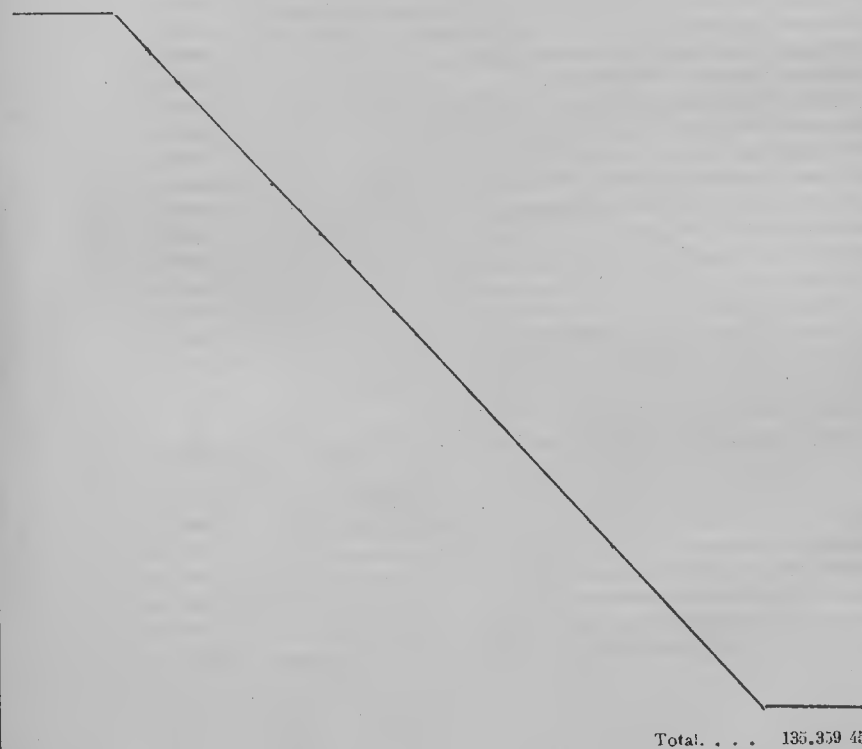
ACTIF

Espèces en caisse au 31 décembre 1915.	990 24
Compte d'avances de la Banque de France.	» »
Rente 5 0/0.	46.376 »
Immeubles.	60.000 »
Matériel du bureau et des Asiles.	8.000 »
Valeur industrielle des ateliers.	10.000 »
Matières premières en magasin.	4.271 38
Marchandises en magasin.	748 33
Débiteurs divers.	4.973 50



PASSIF

Pécules des libérés conditionnels.	»
Pécules des femmes patronnées.	21 40
Compte d'avances de la Banque de France.	2.425 88
Capital au 31 décembre 1915.	132.912 27



DONATEURS

(ARTICLE 5, § 2 DES STATUTS)

M. le comte DE LAUBESPIN, sénateur (pour la libération conditionnelle).....	Fr. 40.000	»
M. le comte de CHAMBRUN.....	15.000	»
M. DUFRESNE, sénateur.....	2.000	»
M. BONNARD.....	1.000	»
M. CALMANN LÉVY.....	1.000	»
M. MAME, imprimeur.....	500	»
M. BONToux (Eugène).....	1.100	»
M. le baron GUSTAVE DE ROTHSCHILD.....	500	»
M. le baron ALPHONSE DE ROTHSCHILD.....	500	»
M. le baron EDMOND DE ROTHSCHILD.....	500	»
M ^{me} MARGUERITE ANDRÉ.....	500	»
M ^{me} CALMANN LÉVY.....	500	»
Pari-Mutuel (subventions pour terrain et constructions).....	45.000	»
La Société des bains de mer de Monaco.....	2.000	»
M ^{me} la Comtesse de SALIS.....	500	»
M ^{me} EDouARD MALLET.....	400	»
M. DE REINACH.....	600	»
M. GouIN, sénateur.....	400	»
Comité central des œuvres d'assistance par le travail.....	1000	»

Souscriptions annuelles de 100 francs au moins

Assurances générales (Compagnie d') Vie.....	300	»
Chambre des Notaires.....	200	»
Comptoir national d'Escompte.....	100	»
Ministère des Affaires étrangères.....	100	»
Nationale (La Compagnie la) Incendie.....	100	»
Nationale (La Compagnie la) Vie.....	100	»

Legs

Fondation MAISON. Fr. 1.194 »

SUBVENTIONS

1916

	Fr.	C.
De l'État.....	14.000	»
Du Conseil municipal de la Ville de Paris.....	800	»
Du Conseil général de la Seine.....	500	»
— du Calvados.....	50	»
— de la Charente-Inférieure.....	50	»
— des Côtes-du-Nord.....	50	»
— de la Dordogne.....	50	»
— du Gard.....	25	»
— des Hautes-Alpes.....	100	»
— de la Haute-Garonne.....	50	»
— de la Haute-Marne.....	20	»
— de l'Indre.....	25	»
— de l'Indre-et-Loire.....	50	»
— des Landes.....	50	»
— de la Lozère.....	300	»
— de la Manche.....	50	»
— de Meurthe-et-Moselle.....	10	»
— de la Nièvre.....	300	»
— du Pas-de-Calais.....	100	»
— de la Seine-Inférieure.....	200	»
— de Seine-et-Oise.....	100	»
— de la Somme.....	25	»
— de la Vienne.....	50	»
— de l'Yonne.....	50	»

MM.	
MIRABAUD (M ^{me} Albert).....	40
MONACO (Le Prince de).....	20
MOREAU (M ^{me} Auguste).....	5
MORETIN (M ^{lle}).....	5
MORIZOT-THIBAUT, membre de l'Institut.....	50
MOTET (M ^{me}).....	5
MOUSTIER (Marquis de).....	20
MOUTARD-MARTIN.....	5
MURAT (La Princesse Joachim).	50

N

NEURINNE (M ^{me}).....	5
NEUVILLE (M ^{me} de).....	5
NICOLAS (M ^{me}).....	10
NOAK-DOLFUS.....	5
NORDLING (M ^{me} de).....	5

O

ODIER (M ^{lles}).....	5
OFFICE CENTRAL des œuvres de bienfaisance.....	5
OFFROY, GUYARD et C ^{ie} , banquiers	5

P

PAM (M ^{me}).....	5
PARIS-FRANCE (Société ano- nyme).....	20
PASSEZ, ancien avocat à la Cour de cassation.....	10
PAULIAN (Louis).....	5
PÉAN DE SAINT-GILLES.....	5
PETSCHÉ.....	5
PÉNICAULT, PELLETIER et C ^{ie}	10
PÉRONNE, notaire.....	5
PERSOZ.....	5
PETIT JOURNAL (Le).....	10
PETIT PARISIEN (Le).....	10
PILLET-WILL (Comte).....	10
POIX (de).....	5
PLON, NOURRIT et C ^{ie}	5
POISSON, notaire.....	10
POMEREU (Vicomte de).....	20
POPELIN (M ^{me} Gaston).....	10
PORGÈS (M ^{me}).....	5
PORGÈS (Jules).....	5
PORISSIER.....	5
POSTOLE.....	5
POTOCKI (Comte).....	20
POUILLET (M ^{me}).....	5
PRINTEMPS (Les Magasins du).....	5
PROPPER (M ^{me}).....	10
PULLEN (M ^{me}).....	10

R

RAOUL-DUVAL (M ^{me} E.).....	5
RAVEAU (M ^{me}).....	5

MM.

RAYNAL (M ^{me} Léon).....	5
REINACH (J.), député.....	5
RÉMUSAT (M ^{me} De).....	10
RENARD (M ^{me}).....	5
RÉVILLON frères.....	50
REYNAUD, conseiller d'Etat.....	10
RIVGWAY.....	5
RIVAUD (M ^{me}).....	10
RIVIÈRE (Louis).....	5
RIVIÈRE, ancien magistrat.....	10
ROMAIN COOLUS.....	5
RONÉO (C ^{ie} du).....	5
ROSENHEIM (M ^{me}).....	20
ROTHSCHILD frères, banquiers...	50
RUEFF (M ^{me}).....	5

S

SABATIER (M ^{me}).....	10
SAINT-YVES (M ^{lle}).....	5
SALLES (M ^{me}).....	10
SANCY (baron de).....	10
SANTOS-SUAREZ.....	5
SAPIEHA.....	5
SAUVAN (M ^{me}).....	10
SAVARIN (M ^{me}).....	5
SAY (M ^{me} Léon).....	20
SCHEURER, LAUTH et C ^{ie}	20
SCHMIT et C ^{ie}	5
SCHNEIDER et C ^{ie}	20
SCHOEN.....	5
SCHWENK et JACOB SEITZELS SOHN	5
SÉE (M ^{me} Jacques).....	5
SÉE (M ^{me} Marc).....	5
SELIGMAN frères, banquiers.....	10
SEYDOUX (M ^{me} Alfred).....	5
SILHOL, ancien sénateur.....	20
SMITH (M ^{lle}).....	10
SOCIÉTÉ DYLE ET BACCALAN.....	5
SOCIÉTÉ DES ATELIERS ET CHAN- TIERS DE LA LOIRE.....	20
SOUBIES (M ^{me}).....	10
STRAUSE (M ^{me}).....	5
SULZBACH, banquiers.....	5

T

TARANGÉ.....	5
THULIÉ.....	10
THUREAU.....	20
TILLY (M ^{me} du).....	5
TISSERAND (M ^{me}).....	5
TOURSEILLER, avoué à la Cour d'appel.....	5

U

ÜLLMANN.....	5
--------------	---

V

VALBREUZE (de).....	5
VALLET.....	10

MM.

VAN LEE et C ^{ie}	5
VANNACQUE (M ^{me}).....	5
VIAL (M ^{me}).....	20
VIGIER, notaire.....	5
VILMORIN-ANDRIEUX.....	20

W

MM.

WEIL (M ^{me} Henriette).....	0
WEYLHER (M ^{me}).....	15
WORMS et C ^{ie} , banquiers.....	20

Souscriptions au-dessous de 5 francs..... fr. 348 40